

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

Bison International
Excelsiorlaan 27, B 3
B-1930 Zaventem
tel. +32 3 710 92 92
fax. +32 3 710 92 90
e mail: sds@boltonadhesives.com
- **Service chargé des renseignements:** Bison QESH
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Antipoisons: 070 245245
Luxembourg: 8002 - 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières.

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

- (suite de la page 2)
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Produit de nettoyage

· Composants dangereux:

Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	50-100%
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Reg.nr.: 01-2119490234-40	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 61789-72-8 EINECS: 263-081-3 Reg.nr.: 01-2119970169-28	Quaternary ammonium compounds, benzyl-C14-18-alkyldimethyl, chlorides ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<1%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	<1%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥30%
agents de surface anioniques	≥5 - <15%
agents de surface cationiques, ISOPROPYL ALCOHOL	<5%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 4)

-BE-

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 3)

- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:** 3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

78-93-3 butanone

VL (Belgique) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

· DNEL

78-93-3 butanone

Oral Consommateur, hirondelle, long terme 31 mg/kg bw/day

Dermique Consommateur, dermal(e), long terme 412 mg/kg bw/day

Inhalatoire Consommateur, par inhalation, long terme 106 mg/m³

· PNEC

78-93-3 butanone

Eau douce 55,8 mg/l

Eau de mer 55,8 mg/l

Sol 22,5 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 5)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** Filtre A
- **Protection des mains:**
Gants résistant aux solvants



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm
Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Brun
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** -25 °C

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 6)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	36 °C
· Inflammabilité	Inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	0,7 Vol %
· Supérieure:	6,5 Vol %
· Point d'éclair	≤60 °C
· Température d'auto-inflammation	~310 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	140000 mPas
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	0,04 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	~0,81 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminées ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,9 %
· Eau:	0,0 %
· Teneur en substances solides:	5,7 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 8)

-BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 7)

- | | |
|--|-------|
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Corrode les métaux.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Oral	LD50	1350 mg/kg (rat)
------	------	------------------

78-93-3 butanone

Oral	LD50	3300 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	5000 mg/kg (lapin)
----------	------	--------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Non applicable.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 8)

- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable.
- **Sensibilisation** Non applicable.
- **Toxicité par administration répétée** Non applicable.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 9)

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR/ADN, IMDG, IATA** UN2924

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR/ADN** 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs., ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))

- **IMDG, IATA** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs., ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR/ADN**



- **Classe** 3 (FC) Liquides inflammables.

- **Étiquette** 3+8

- **IMDG**



- **Class** 3 Liquides inflammables.

- **Label** 3/8

- **IATA**



- **Class** 3 Liquides inflammables.

- **Label** 3 (8)

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR/ADN, IMDG, IATA** III

(suite page 11)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 10)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Attention: Liquides inflammables.	
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	38
· No EMS:	F-E,S-C
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· ADR/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Remarques:	Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2924 FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYLDERIVS., ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)), 3 (8), III

BE

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

78-93-3 butanone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

78-93-3 butanone

3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 13)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Révision: 15.01.2024

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: GRF SILICONE REMOVER BO 250ML*6 L221

(suite de la page 12)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique: Bison QESH**Contact:** Reach coordinator**Date de la version précédente:** 24.01.2022**Numéro de la version précédente:** 32**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE